

## **COMPTES SEMESTRIELS**

**AU 30 JUIN 2024**

### ANNEXE

#### **Préambule**

#### **Faits caractéristiques de l'exercice**

##### **1 - Règles et méthodes comptables**

- 1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires
- 1.2 Frais de développement
- 1.3 Immobilisations incorporelles
- 1.4 Immobilisations corporelles
- 1.5 Immobilisations financières
- 1.6 Test de dépréciation
- 1.7 Stocks
- 1.8 Créances clients et comptes rattachés
- 1.9 Provision pour risques et charges
- 1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires
- 1.11 Séparation des exercices relative aux charges spécifiques à l'activité Energie
- 1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement
- 1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité
- 1.14 Disponibilités

##### **2 - Compléments d'informations relatifs au bilan**

- 2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements
- 2.2 Immobilisations corporelles et amortissements
- 2.3 Immobilisations financières et provisions
- 2.4 Stocks
- 2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice
- 2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice
- 2.7 Comptes de régularisation actif
- 2.8 Capital social
- 2.9 Tableau de mouvements des capitaux propres
- 2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent
- 2.11 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 2.12 État des provisions
- 2.13 Comptes de régularisation passif

### **3 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat**

- 3.1 Analyse du chiffre d'affaires
- 3.2 Produits et charges exceptionnels

### **4 – Autres informations**

- 4.1 Instruments de couverture
- 4.2 Effectif moyen
- 4.3 Engagements hors bilan
- 4.4 Honoraires du commissaire aux comptes
- 4.5 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.
- 4.6 Attribution gratuite d'actions
- 4.7 Evènements postérieurs au 30 juin 2024
- 4.8 Résultat par action.

## **PREAMBULE**

MINT (la « Société »), dont le siège social est situé 52 Rue d'Odin – CS 40900 – 34965 MONTPELLIER, est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le marché Euronext Growth depuis le 4 octobre 2006.

Les comptes semestriels portent sur la période de 6 mois close le 30 juin 2024.  
L'exercice précédent clos le 31 décembre 2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice s'élève à 67 183 478 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 898 554 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

- Modification de la gouvernance et nouveau plan d'actions gratuites

Lors de sa séance du 29 mars 2024, le Conseil d'administration a procédé à la nomination de M. Gaël Joly au poste de Directeur Général, succédant à Kaled Zourray, fondateur de la Société. Gaël Joly accède à cette nouvelle fonction après avoir occupé depuis 2021 le poste de Directeur Général Délégué.

A cette occasion, le Conseil a également validé le principe d'une attribution de 50.000 actions gratuites au bénéfice du Directeur Général. Ces actions gratuites seront assorties d'une condition de présence à l'issue de leur période d'acquisition allant jusqu'au 31 décembre 2026 (sans engagement de conservation par la suite).

- Augmentation de capital

La totalité des 60 000 AGA restantes au 31 décembre 2023 (50 000 AGA 2020 et 10 000 AGA 2021) ont été définitivement attribuées lors du Conseil d'administration du 23 février 2024.

Une partie de ces AGA provient des 18 956 actions propres détenues par la Société au 31 décembre 2023. La société ne détient plus aucune action propre au 30 juin 2024.

En conséquence, 41 044 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0.15 € ont été émises et le capital a été augmenté d'un montant de 6 157 euros en date du 23 février 2024.

Au 30 juin 2024, le capital social de la Société s'élève à 894 017 €.

- Filiale

La Société a procédé à la création d'une quatrième filiale, MINT DEVELOPPEMENT en date du 1er mars 2024 par apport de 500 €, filiale dont MINT détient 100 % du capital.

L'objet social de la filiale est l'exploitation et le développement de tous projets relatifs à l'énergie et notamment la fourniture d'énergie renouvelable aux particuliers, le développement de projets et de toutes autres activités liées au développement durable en général, ainsi que la fourniture de tous biens, services et/ou produits complémentaires s'y rattachant.

Cette société n'ayant eu aucune activité au cours du premier semestre 2024, seul le capital initial figure au bilan de l'entité.

- CoRDiS

MINT a été informée que la Présidente de la CRE saisissait le CoRDiS (Comité de Règlement des Différends et des Sanctions) pour se prononcer sur la conformité de ses pratiques de l'année 2022 avec les dispositions du Code de l'énergie.

Il appartient désormais au CoRDiS de déterminer de la suite à donner, qui pourra être :

- Soit de notifier à la société MINT les griefs, débouchant sur la convocation à une audience au cours de laquelle MINT pourra présenter ses observations ;
- Soit de ne pas donner suite à la saisine.

Le CoRDiS n'a pour l'heure pas donné suite à la saisine de la Présidente de la CRE.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de la Société clos au 30 juin 2024 car à la date d'arrêté une sortie de ressource future n'était ni probable ni estimable de façon fiable.

## **1- REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Elle respecte en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros (€). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

### **1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

- **Services de fourniture d'énergie**

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans les comptes de la Société hors toutes taxes, c'est-à-dire hors taxes énergie. Les taxes énergies incluent les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement).

Les produits liés à l'offre MINT ont été comptabilisés en fonction des quantités d'énergie livrées.

Les prestations de services liées à cette activité de fourniture d'énergie sont ainsi prises en compte au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

La Société constate un produit dès lors que :

- L'existence du contrat est acquise ;
- La fourniture d'énergie a eu lieu ;
- Le prix est fixé ou déterminable ;
- Le caractère recouvrable des créances est probable.

- **Services de télécommunication**

Les trois principaux services de télécommunications commercialisés sont les suivants :

- Services post-payés en présélection, reprise d'abonnement fixe et forfaits mobile ;
- Services prépayés ;
- Services aux professionnels.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de réalisation de la prestation.

Les prestations de services comprennent principalement la fourniture de minutes de télécommunications. Les produits liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

### **1.2 Frais de développement**

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception des nouveaux projets sont portés à l'actif du bilan lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ils sont portés à l'actif du bilan lorsque les six critères généraux définis par le PCG sont remplis :

- 1) La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- 2) L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou de le vendre ;
- 3) La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit ;
- 4) L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs ;
- 5) La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet ;
- 6) La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

La Société a notamment procédé sur le premier semestre 2024 à l'activation de frais liés à des projets en cours de développement pour un montant de 139 K€ par le biais du compte de production immobilisée.

### **1.3 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont immobilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties ou dépréciées selon les méthodes comptables suivantes :

	<b>Mode</b>	<b>Durée de l'amortissement</b>
Frais d'établissement	linéaire	5 ans
Frais de développement	linéaire	5 ans
Fichier clientèle	N/A	test de dépréciation
Logiciels et Sites	linéaire	1 à 5 ans
Marques	N/A	test de dépréciation
Frais d'acquisition client	linéaire	2 à 4 ans

Conformément au règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques ont été enregistrés en fonds commercial lors de la TUP des anciennes filiales de MINT.

- Fonds de commerce Oui Energy :

La valeur du fonds de commerce de la société Oui Energy inscrite à l'actif du bilan s'élève à 1 671 K€. Le fond a été déprécié en fonction de l'attrition du portefeuille client Oui Energy. Le nombre d'anciens clients Oui Energy au 30 juin 2024 représente 12,61 % du nombre de clients rachetés au 1er mars 2022. Une dépréciation complémentaire a été comptabilisée au 30 juin 2024 pour 32 K€, portant le montant total de la dépréciation à 1 460 K€.

- Frais d'acquisition client

Les droits d'entrée ou coûts d'acquisition d'un contrat peuvent être comptabilisés immédiatement en charges ou en immobilisations incorporelles.

Les coûts comptabilisés en immobilisation sont :

- Des coûts marginaux et uniquement engagés pour obtenir le contrat ;
- Identifiés séparément et mesurés de manière fiable.

Par ailleurs, le contrat doit procurer suffisamment d'avantages économiques futurs pour les recouvrer.

Pour la société MINT, les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la Société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation.

MINT a décidé de comptabiliser ces coûts en immobilisations incorporelles dès lors qu'elle estime que les contrats clients correspondants généreront des avantages économiques futurs pour la Société.

La Société a notamment procédé sur le premier semestre 2024 à l'activation de frais d'acquisition client pour un montant de 1 018 K€ par le biais du compte de production immobilisée.

L'amortissement des coûts d'acquisition de contrats étant déterminé sur une durée théorique des contrats clients (2 à 4 ans), des tests de dépréciation sont réalisés chaque année permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation complémentaire. La Société a ainsi mis en place un suivi du taux d'attrition de la base client.

Si le taux de résiliation des clients acquis excède, pour l'année donnée, le taux d'amortissement linéaire cumulé, un complément de dépréciation est enregistré.

La Société a constaté des taux de résiliation cumulés des clients acquis en 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 de respectivement 95%, 94%, 87%, 40% et 12%, ce qui a généré une dépréciation complémentaire.

La dépréciation s'élevait à 396 K€ au 31 décembre 2023, une reprise de dépréciation de 190 K€ a été constaté sur le premier semestre 2024. Ainsi, la dépréciation totale s'élève à 206 K€ au 30 juin 2024.

L'amortissement linéaire cumulé au 30 juin 2024 s'élève à 3 427 K€ (amortissement linéaire sur 4 ans), après une dotation aux amortissements de 555 K€ sur le premier semestre 2024 dont 26 K€ concernant l'activité BtoB.

#### **1.4 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	<b>Mode</b>	<b>Durée de l'amortissement</b>
Agencement, installations	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	linéaire	4 à 5 ans
Matériel informatique	linéaire	1 et 5 ans

#### **1.5 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières nettes présentes au 30 juin 2024 s'élèvent à 56 K€ dont 54 K€ de dépôts et cautions et 2 K€ de titres de participation des filiales. Les dépôts et cautions sont dépréciés à hauteur de 28 K€ au 30 juin 2024.

#### **1.6 Test de dépréciation**

Les immobilisations incorporelles non amorties et les immobilisations financières font l'objet une fois par an d'un test de dépréciation permettant de s'assurer que la valeur actuelle n'est pas inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle est estimée en fonction des flux futurs de trésorerie attendus actualisés si ceux-ci sont déterminables séparément du reste de l'activité.

À défaut, la Société a mis en place un suivi d'indicateurs, notamment le chiffre d'affaires généré sur les activités achetées (fichier clientèle) permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation.

Les malis techniques subissent une dépréciation lorsque la valeur d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités.

En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, le mali doit être réduit à due concurrence.

#### **1.7 Stocks**

La Société a comptabilisé en stock au 30 juin 2024 des Certificats d'Economie d'Energie non consommés à la date de clôture des comptes semestriels pour un montant de 1 683 K€ (la Société n'étant plus obligée au 30 juin 2024, elle n'a pas connu d'obligation de CEE pour les mises à la consommation du premier semestre de l'année 2024), ainsi que des garanties de capacité acquises pour l'année 2024 d'un montant de 179 K€.



Les stocks de matériel détenus par la Société sont évalués au dernier prix d'achat. Ils sont constitués de cartes Sim, de téléphones et de boîtiers.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur valeur d'entrée en stock.

La Société a constaté une reprise de dépréciation de stock de matériel pour un montant de 28 K€ et une dépréciation de stock de 13 K€ au 30 juin 2024.

### **1.8 Créances clients et comptes rattachés**

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée ou non.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnaît une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

Pour l'activité de télécommunication, les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

Pour l'activité de fourniture d'énergie, une provision relative aux impayés de prélèvements ou de paiements par cartes bancaires est constituée forfaitairement sur la base des statistiques internes de la Société.

### **1.9 Provisions pour risques et charges**

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Aucune provision n'est constatée à la date du 30 juin 2024.

### **1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires**

- Services de fourniture d'énergie

Concernant l'activité de fourniture d'énergie, la facturation ne peut être établie que lorsque MINT a obtenu le relevé de consommation du client. Une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité est donc constatée en factures à établir.

L'estimation des quantités d'énergie livrées est réalisée sur la base notamment :

- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la Société par le gestionnaire du réseau.

Depuis 2023, la Société utilise les données relatives aux volumes d'achats d'électricité, et ce afin de renforcer la précision de l'estimation des consommations réelles de ses clients.

Les prélèvements mensuels clients correspondants à des versements anticipés sur la facturation annuelle établie a posteriori, sont constatés en déduction des factures à établir.

Concernant l'activité de fourniture de gaz, comme pour l'activité fourniture d'électricité, la facturation ne peut être établie que lorsque MINT a obtenu le relevé de consommation du client. Une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité est donc constatée en factures à établir.

- Services de télécommunication

Concernant les services postpayés en présélection, MINT a mis en place depuis le 1er novembre 2009 un système de facturation mensuel. Au 30 juin 2024, la reconnaissance des revenus s'effectue de la manière suivante : constatation en produits de l'exercice pour les forfaits et constatation d'une facture à établir pour les consommations de minutes non encore facturées à la date de clôture de l'exercice.

### **1.11 Séparation des exercices relative aux charges spécifiques à l'activité de fourniture d'énergie**

L'évaluation de l'Obligation de Capacité au 30 juin 2024 est basée sur la puissance moyenne en pointe des jours de forte consommation (dits jours « PP1 », déterminés par RTE au cours de l'année). Cette puissance a été estimée à 26,0 MW pour les comptes semestriels. Un total de 7,0 MW a été couvert au cours du semestre par le biais du mécanisme de l'ARENH et 30 MW ont été approvisionné sur les marchés.

Le montant de l'excès de 11,0 MW destiné à couvrir l'obligation du second semestre a été enregistré en stock pour un montant de 22 K€.

Au 30 juin 2024, la Société estime avoir déjà franchi le seuil de 100 GWh nécessitant l'acquisition de Certificat d'Economie d'Energie sur l'exercice. Sur le premier semestre 2024, la Société a acquis des CEE pour un montant de 1 411 K€, dont 247 K€ destinés à couvrir l'obligation de 2024 et 1 164 K€ qui ont été enregistrés en stock.

### **1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement**

Au 30 juin, la Société ne détient aucune valeur mobilière de placement.

### **1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité**

- Risque de change

MINT n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait, pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

- Risque de taux

Les seuls emprunts auxquels MINT a actuellement recours pour financer son développement sont deux Prêts Garantis par l'Etat : la Société n'est de ce fait, pas exposée aux risques de taux.

- Risque sur les actions

A la date de clôture du 30 juin 2024, la Société détient des titres de participation de ses quatre filiales pour un montant global de 2 000 euros.

- Risque de liquidité

MINT a historiquement financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement.

En complément la Société a eu recours à un Prêt Garantie par l'Etat en novembre 2021 d'un montant de 8 652 K€. La première échéance de remboursement a eu lieu décembre 2023 pour se terminer en novembre 2027. Au 30 juin 2024, le capital restant dû s'élève à la somme de 7 406 K€.

La Société a également eu recours à un second PGE le 28 juin 2022, pour un montant de 5 100 K€, dont la durée de remboursement a été étalée sur 5 ans. La première échéance de remboursement aura lieu en juillet 2024 pour se terminer en juin 2028.

La trésorerie disponible de la Société s'élève au 30 juin 2024 à 44 984 K€ dont 41 060 K€ correspondant à des souscriptions de dépôts à terme.

#### **1.14 Disponibilités**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## 2 COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

### 2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions / Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.2024
Frais de développement (1)	1 991 406	138 525	0	2 129 931
Marques (2)	256 830	0	740	256 090
Fonds commercial (3)	6 377 792			6 377 792
Sites web	0			0
Logiciels	338 102			338 102
Fichiers clientèle (4)	309 028			309 028
Frais acquisition clientèle (5)	4 872 286	1 018 150		5 890 436
<b>TOTAL</b>	<b>14 145 444</b>	<b>1 156 675</b>	<b>740</b>	<b>15 301 379</b>

(1) Développement plateforme MINT pour 1 025 K€ au total.

(2) Il s'agit principalement de la marque TELECONNECT pour 250 K€ acquise le 21 juillet 2006. La marque TELECONNECT, est provisionnée dans sa globalité au 30 juin 2024.

(3) Il s'agit des fonds de commerce de TALK TEL (3 367 K€ assimilé à un fichier clientèle) et de PTI (835 K€) issus des TUP de ces anciennes filiales, respectivement au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, les malis techniques des sociétés TELECONNECT pour 504 K€, ainsi que le fonds commercial de la société Oui Energy acquis le 1<sup>er</sup> mars 2022 pour un montant de 1 671 K€. Le fonds commercial de Oui Energy est déprécié à hauteur de 1 460 K€ au 30 juin 2024.

(4) Fichier clientèle déprécié pour un montant total de 306 K€ sur la base de la diminution du chiffre d'affaires généré par ces activités (Cf. § 2.12 État des provisions).

(5) Au 30 juin 2024, le montant de la dépréciation du coût d'acquisition clientèle est de 206 K€.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 30.06.2024
Frais de développement	1 791 059	62 856		1 853 915
Marques	252 847	1 040	740	253 147
Sites web	0			
Logiciels	338 103	0	0	338 103
Fonds et fichiers clientèle *	9 435 261	587 442	190 118	9 832 585
<b>TOTAL</b>	<b>11 817 270</b>	<b>651 338</b>	<b>190 858</b>	<b>12 277 750</b>

\* y compris dépréciations pour un montant de 6 406 K€ et amortissements des coûts d'acquisition contrats pour un montant de 3 427 K€ au 30 juin 2024.

**Affectation des malis techniques**

Mali technique de la société TELECONNECT :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt totale Absorbée	Répartition du mali
<b><u>Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée</u></b>				
Fonds commercial				503 972
<b>TOTAL</b>				<b>503 972</b>

*Au 30 juin 2024, le mali technique issu de la TUP de la société TELECONNECT est composé uniquement du fonds commercial pour 504 K€ déprécié à hauteur de 478 K€.*

L'affectation réalisée au 31 décembre 2009 des malis techniques en fonds commercial lors de la TUP de son ancienne filiale TELECONNECT est ainsi en conformité avec les dispositions comptables du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 qui est venu transposer la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013.

**2.2 Immobilisations corporelles et amortissements**

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.2024
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Agencements, aménagements divers	14 623			14 623
Matériel de transport	0			0
Matériel et mobilier de bureaux	53 958	8 156		62 114
Matériel informatique	390 870	6 929	6 175	391 624
Matériel loué / efficacité énergétique	0			0
Mobilier	6 626			6 626
Immobilisations corporelles en cours	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>466 077</b>	<b>15 085</b>	<b>6 175</b>	<b>474 987</b>

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 30.06.2024
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Agencements, aménagements divers	14 623			14 623
Matériel de transport	0			0
Matériel et mobilier de bureaux	51 322	1 342		52 664
Matériel informatique	302 619	20 531	6 175	316 975
Matériel loué / efficacité énergétique	0			0
Mobilier	6 417	139		6 556
<b>TOTAL</b>	<b>374 981</b>	<b>22 012</b>	<b>6 175</b>	<b>390 818</b>

### **2.3 Immobilisations financières et provisions**

IMMOBILISATIONS FINANCIERE	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 30.06.2024
Titres et créances rattachées (1)	1 500	500		2 000
Autres participations				
Créances liées aux participations				
Dépôts et cautionnements (2)	1 024 640	937	943 860	81 717
Autres créances immobilisées				
Actions propres (3)	90 075		90 075	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 116 215</b>	<b>1 437</b>	<b>1 033 935</b>	<b>83 717</b>

- (1) Les titres de participation d'un montant de 2 000 € correspondent à la détention d'actions à hauteur de 500 € par filiale.
- (2) Les dépôts et cautionnements étaient constitués principalement de la caution versée pour la fourniture d'ARENH qui évolue en fonction des volumes de KWh annuels achetés.  
La diminution au 30 juin 2024 correspond d'une part, à la restitution de la garantie ARENH pour un montant de 644 K€, et d'autre part, au remboursement de la garantie de paiement attribuée au fournisseur Kallista pour un montant de 300 K€.
- (3) En 2018, la Société a procédé au rachat de 23 956 actions propres pour un montant global de 113 K€. Ces actions propres sont inscrites à l'actif du bilan et dépréciées en fonction du cours moyen du dernier mois de clôture.  
La diminution au 30 juin 2024 correspond à l'attribution d'actions gratuites dont une partie proviennent des actions propres détenues par la société au 31 décembre 2023.  
Au 30 juin 2024, la Société ne détient donc aucune action propre.

## 2.4 Stocks

<i>(en euros)</i>	<b>31.12.2023</b>			<b>30.06.2024</b>		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises (Telecom)	5 134	0	5 134	5 791	0	5 791
Marchandises (Energie)	27 712	27 712	0	13 440	13 440	0
CEE	684 800	0	684 800	1 682 675	0	1 682 675
Garantie capacité	23 600	0	23 600	179 135	0	179 135
<b>Total</b>	<b>741 246</b>	<b>27 712</b>	<b>713 534</b>	<b>1 881 041</b>	<b>13 440</b>	<b>1 867 601</b>

## 2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

IMMOBILISATION	Dotations de l'exercice aux amortissements		Provisions amortissements dérogatoires		
	Linéaire	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais de développement	62 856				
Marques	1 040				
Logiciels	0				
Frais acquisition client	555 327				
<b>TOTAL</b>	<b>619 223</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Agencements, aménagements divers	0				
Matériel et mobilier de bureaux	1 481				
Matériel informatique	20 531				
Matériel loué / efficacité énergétique	0				
<b>TOTAL</b>	<b>22 012</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

	Montant brut	à - d'1 an	à + d'un an
<u>De l'actif immobilisé:</u>			
Dépôts et cautionnement	81 717	0	81 717
Autres créances immobilisées	0		0
<b>TOTAL</b>	<b>81 717</b>	<b>0</b>	<b>81 717</b>
<u>De l'actif circulant:</u>			
Clients et comptes rattachés	11 484 329	11 484 329	
personnel et comptes rattachés	389	389	
Etat, impôts et taxes	7 890 843	7 890 843	
Débiteurs divers	218 144	218 144	
<b>TOTAL</b>	<b>19 593 705</b>	<b>19 593 705</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance	571 134	571 134	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 246 556</b>	<b>20 164 839</b>	<b>81 717</b>

*Le poste Débiteurs divers est principalement composé des AAR pour 197 K€.*

## 2.7 Comptes de régularisation actif

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	
<u>Charges d'exploitation</u>	
Achats d'Energie	252 614
Location immobilière et charges locatives	38 549
Maintenance informatique	43 337
Licences informatiques	25 950
Publicité	35 890
Assurances	11 837
CVAE	18 999
Autres charges	143 958
<b>Total</b>	<b>571 134</b>
<u>Produits à recevoir</u>	
Clients - factures à établir	7 340 153
Intérêts à percevoir	1 364 867
Fournisseurs - avoir à recevoir	197 290
<b>TOTAL</b>	<b>8 902 310</b>



## **2.8 Capital social**

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 919 072	0,15 €
Actions émises pendant l'exercice	41 044	0,15 €
Actions remboursées pendant l'exercice		
<b>Actions composant le capital social en fin d'exercice</b>	<b>5 960 116</b>	<b>0,15 €</b>

Le capital de la société MINT, composé de 5 960 116 actions, s'élève à 894 017 €.

## **2.9 Tableau de mouvement des capitaux propres**

Opérations	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
Au 31.12.23 avant affect.	5 919 072	887 860	8 525 909	2 796 034	16 530 604	28 740 407
Augmentation de capital	41 044	6 157		-6 157		0
Affectation du résultat 2023				16 530 604	-16 530 604	0
Changement de méthode						
Dividendes						0
Résultat au 30.06.2024					1 898 554	1 898 554
<b>Au 30.06.2024 avant affect.</b>	<b>5 960 116</b>	<b>894 017</b>	<b>8 525 909</b>	<b>19 320 481</b>	<b>1 898 554</b>	<b>30 638 961</b>

## **2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent**

Le bénéfice de l'exercice précédent s'élevant à 16 530 604 € a été affecté de la manière suivante :

- Autres réserves :	35 682 €
- Réserve légale :	€
- Dividendes :	€
- Report à nouveau débiteur :	€
- Report à nouveau créateur :	16 494 922 €

## 2.11 Échéance des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	à - d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0			
Moins de 2 ans à l'origine	1 984	1 984	0	
Plus de 2 ans à l'origine	12 505 993	3 345 052	9 160 941	
Emprunt et dettes financières diverses	12 501	12 501		
Clients, avances et acomptes	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 044 075	7 044 075		
Dettes sociales	749 781	749 781		
Dettes fiscales	12 602 074	12 602 074		
Groupes et associés	6 000	6 000		
Autres dettes	83 361	83 361		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>33 005 769</b>	<b>23 844 828</b>	<b>9 160 941</b>	<b>0</b>
Produits constatés d'avance	0	0		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 005 769</b>	<b>23 844 828</b>	<b>9 160 941</b>	<b>0</b>

## 2.12 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 30.06.2024
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litige	0	0		0
Provisions pour grosses réparations				0
Autres provisions pour risques et charges				0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour dépréciation	0			0
Sur immobilisations incorporelles (1)	6 813 577	32 115	190 118	6 655 574
Sur stocks et en cours	27 712	13 440	27 712	13 440
Autres immobilisations financières	50 068	0	22 212	27 856
Sur compte clients	1 878 001	3 000 117	1 878 001	3 000 117
Autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>	<b>8 769 358</b>	<b>3 045 672</b>	<b>2 118 043</b>	<b>9 696 987</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 769 358</b>	<b>3 045 672</b>	<b>2 118 043</b>	<b>9 696 987</b>

(1). Les coûts d'acquisitions sont dépréciés à hauteur de 714 K€ au 30 juin 2024.  
Une dépréciation complémentaire de 32 K€ a été constatée au 30 juin 2024 pour le fonds de commerce Planète Oui acquis en 2022.

<i>Dont dotations et reprises :</i>		<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>
	- d'exploitation	3 013 557	1 905 713
	- financiers		
	- exceptionnelles	32 115	212 330

**MINT SA**

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

L'association nationale de défense des consommateurs et usagers, la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) a assigné la société MINT et plusieurs opérateurs pour « pratique commerciale trompeuse » et « clauses abusives » devant le tribunal judiciaire de Paris. Le montant de l'assignation s'élève à 545 K€. L'avancée de la procédure ne permet pas au 30 juin 2024 d'estimer de façon fiable l'impact éventuel sur les comptes. Aucune provision n'a donc été constituée.

La CLCV a également engagé une action de groupe devant le tribunal judiciaire de Montpellier également pour « pratique commerciale trompeuse » et « clauses abusives ». L'avancée de cette seconde procédure ne permet pas au 30 juin 2024 d'estimer de façon fiable l'impact éventuel sur les comptes. Aucune provision n'a donc été constituée.

**2.13 Compte de régularisation passif**

	Montants
<b>Charges à payer</b>	
Emprunts et dettes financières diverses	1 984
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 465 955
Dettes fiscales et sociales	4 205 010
Autres dettes	83 361
<b>Total</b>	<b>8 756 310</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	
Produit d'exploitation	0
<b>Total</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 756 310</b>

**3 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT****3.1 Analyse du chiffre d'affaires**

Répartition du Chiffre d'Affaires ( <i>Hors toutes taxes</i> )		
	30.06.2024	31.12.2023
Ventes	522	3 611
<i>Dont à l'export</i>		
Prestations de services	34 481 965	86 864 240
<i>Dont à l'export</i>	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>34 482 487</b>	<b>86 867 851</b>

Le chiffre d'affaires toutes taxes énergie incluses au 30 juin 2024 s'élève à **37 966 560 euros**.

Répartition du Chiffre d'Affaires par Activité		
	30.06.2024	31.12.2023
Télécommunication	962 480	2 256 824
Energie *	30 255 826	81 568 359
Gaz	3 264 175	3 042 668
<b>TOTAL</b>	<b>34 482 481</b>	<b>86 867 851</b>

\* Le chiffre d'affaires électricité comprend le chiffre d'affaires reventes d'électricité.

### **3.2 Produits et charges exceptionnels**

	Montant	
	Charges	Produits
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION</b>		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		
Produits sur exercice antérieur	9 009	
Charges exceptionnelles diverses (amendes et pénalités)	232	
<b>Total</b>	<b>9 241</b>	<b>0</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL</b>		
Autres produits exceptionnels		22 212
Autres charges exceptionnelles	90 075	
<b>Total</b>	<b>90 075</b>	<b>22 212</b>
<b>DOTATIONS ET REPRISES EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		
Reprise sur provision exceptionnelle		190 118
Dotation provision exceptionnelle	32 115	
<b>Total</b>	<b>32 115</b>	<b>190 118</b>

#### **4 - AUTRES INFORMATIONS**

##### **4.1 Instruments de couverture**

Afin de couvrir ses besoins en approvisionnement MINT a souscrit des engagements d'achats et de ventes selon les données suivantes au 30 juin 2024 :

<b>Notionnels en K€</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>&gt; 1 an et &lt; 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Engagement vente sur opération électricité	2 900	2 507	393	0
Engagement achat sur opération électricité	24 215	16 010	8 205	0

<b>Notionnels en MWh</b>	<b>30.06.2024</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>&gt; 1 an et &lt; 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Engagement vente sur opération électricité	33 077	26 456	6 621	0
Engagement achat sur opération électricité	277 549	167 338	110 210	0

La juste valeur de ces instruments au 30 juin 2024 sont déterminées ci-après :

<b>En K€</b>	<b>30.06.2024</b>
Engagement vente sur opération électricité	+ 1 817
Engagement achat sur opération électricité	- 3 821

Au cours du premier semestre 2024, la Société a procédé à des reventes de couverture qui ont été comptabilisées en résultat d'exploitation étant donné qu'il s'agit d'instruments déqualifiés.

Le chiffre d'affaires issu des reventes des couvertures est de 2 064 K€ hors taxes.

##### **4.2 Effectif moyen**

L'effectif moyen salarié est de 54 personnes au 30 juin 2024.

##### **4.3 Engagements hors bilan**

- Engagements de retraite

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de la Société. Seules, les indemnités de départ en retraite sont valorisées dans l'Annexe des comptes annuels et ne font pas l'objet d'une provision pour risque. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Le montant de la dette actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève à 132 013 € au 30 juin 2024.

Les hypothèses retenues sont :

- Base Convention Collective 3303 - Télécommunications
- Augmentation annuelle des salaires : 2 % constant
- Taux d'actualisation et revalorisation annuel net : 3.17 % inflation comprise
- Age de départ prévu pour Cadres et Non-Cadres : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : entre 3,5 % et 20% selon la catégorie
- Taux de charges sociales : 50 % pour la catégorie cadres et 39 % pour les autres catégories
- Départ à l'initiative du salarié
- Table de mortalité TG 05
- Méthode : Rétrospective Prorata Temporis selon la recommandation ANC n°2013-02

- **Garanties et nantissements**

Des garanties de paiement de factures sont données par les banques de la société MINT vis-à-vis des fournisseurs d'énergie pour un montant total de 11 874 K€.

Un nantissement a été donné au profit des banques de la société MINT (dépôts à terme et comptes bancaires rémunérés) dans le cadre des garanties données aux fournisseurs pour un montant total de 3 795 K€.

La société MINT a nanti, au titre de garantie de paiement, des garanties de capacités pour un montant de 2 182 K€.

#### **4.4 Honoraires du commissaire aux comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au 30 juin 2024 s'élèvent à 31 280 € HT au titre de la mission de certification des comptes et 10 500 € HT au titre des autres prestations.

#### **4.5 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance**

La rémunération brute des dirigeants au 30 juin 2024 s'élève à 101 913 euros.

#### **4.6 Attribution gratuite d'actions**

- Le Conseil d'administration réuni en date du 29 mars 2024, sur délégation de l'Assemblée Générale du 16 juin 2023, a décidé l'émission gratuite de 50 000 actions (AGA1).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend jusqu'au 31 décembre 2026. Le bénéficiaire de ces actions propres sera propriétaire effectif de ces AGA à l'issue de la période d'acquisition.

- A la date du 29 mars 2024 sur délégation de l'Assemblée Générale du 16 juin 2023, le Conseil d'administration a également décidé l'émission gratuite de 2 500 actions (AGA2).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend sur une durée de deux ans. Le bénéficiaire de ces actions propres sera propriétaire effectif de ces AGA à l'issue de la période d'acquisition.

Au 30 juin 2024, une provision pour la contribution patronale sur les actions à émettre au taux de 20% a été constituée à hauteur de 38 K€ (valorisés au cours de clôture du 30 juin 2024 soit 3.15€).

- Le Conseil d'administration réuni en date du 3 juillet 2020, sur délégation de l'Assemblée Générale du 4 juin 2020, a décidé l'émission gratuite de 50 000 actions (AGA).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend du 3 juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2023. Le bénéficiaire de ces actions propres sera propriétaire effectif de ces AGA2020 à l'issue de la période d'acquisition.

⇒ Ces 50 000 AGA ont été attribuées définitivement sur le premier trimestre 2024, les conditions attachées étant réalisées au 31 décembre 2023.

- Le Conseil d'administration réuni en date du 26 février 2021, sur délégation de l'Assemblée Générale du 4 juin 2020, a décidé l'émission gratuite de 50 755 actions (AGA).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend du 26 février 2021 jusqu'au 31 décembre 2023. Le bénéficiaire de ces actions propres sera propriétaire effectif de ces AGA 2021 à l'issue de la période d'acquisition.

⇒ 15 000 actions n'ont pas été attribués : l'attribution définitive de ces 15 000 AGA étant conditionnée à la réalisation d'objectifs non atteints.

⇒ 20 755 actions ont fait l'objet d'une attribution définitive en date du 17 juin 2022, par émission de nouvelles actions et augmentation de capital corrélative.

⇒ 5 000 actions ont fait l'objet d'une attribution définitive en date du 31 mars 2023, provenant des actions propres, auto-détenues par la Société.

⇒ 10 000 actions ont été attribuées définitivement sur le premier trimestre 2024. Les objectifs étant atteints au 31 décembre 2023.

#### **4.7 Evènements postérieurs au 30 Juin 2024**

- Versement anticipé de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) :

La Société a bénéficié en avril 2022 d'un versement anticipé d'un montant de 12 002 K€ au titre du dispositif de bouclier tarifaire sur la période entre le 1er février 2022 et le 31 janvier 2023.

La Société a bénéficié sur le premier semestre 2023 d'un deuxième versement anticipé d'un montant de 9 349 K€ au titre du dispositif de bouclier tarifaire sur la période entre le 1er février 2023 et le 31 janvier 2024 portant ainsi le montant reçu à 21 351 K€.

La Direction Générale de l'Energie et du Climat du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires a communiqué à la société MINT, l'échéancier de remboursement des avances anticipées de la CRE. Au 30 juin 2024, le solde des versements anticipés de la CRE, comptabilisés au bilan en avances conditionnées, s'élève à la somme de 3 526 K€.

Sur le troisième trimestre 2024, la CRE a communiqué à la Société un ajustement du montant à rembourser à 17 486 K€. La différence entre les versements anticipés de la CRE et les remboursements réalisés par la Société MINT constitue un produit potentiel pour un montant de 3 866 K€ en compensation du bouclier tarifaire sur la période de février 2022 à janvier 2024, dans l'attente d'une confirmation définitive de la CRE.

#### **4.8 Résultat par action**

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Date retenue	30.06.2024
Nombre d'actions à la clôture	5 960 116
<i>Dont actions propres détenues</i>	<i>0</i>
Nombre d'actions retenu	5 960 116
Résultat net	1 898 554
Résultat net par action	0,3185 €